CONDITIONS DE VENTE 2027

APPLICABLES AUX RÉSERVATIONS EFFECTUÉES À COMPTER DU 26 NOVEMBRE 2026

CONDITIONS D'ANNULATION

(Frais par personne inscrite au voyage)

Voyages DESTINATIONS LOINTAINES + MOYENS COURRIERS au départ de Paris

Conditions d'annulation reprises au contrat de vente remis.

Voyages en AVION, CROISIÈRE et TRAIN

Frais de dossier (non remboursable par l'assurance) :
30 € par personne, quelle que soit la date d'annulation + frais d'annulation :

- De 120 à 60 jours du départ : 20 % du prix du voyage
- De 59 à 30 jours du départ : 40 % du prix du voyage
- De 29 à 21 jours du départ : 70 % du prix du voyage
- De 20 à 0 jour(s) du départ : 100 % du prix du voyage

Sauf conditions spécifiques reprises au contrat de vente

Voyages en AUTOCAR

Frais de dossier (non remboursable par l'assurance) :

- Pour tout voyage > 200 € : 30 € par personne + frais d'annulation
- De 45 à 31 jours du départ : 10 % du prix du voyage
- De 30 à 21 jours du départ : 25 % du prix du voyage
- De 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage
- De 7 à 3 jours du départ : 75 % du prix du voyage
- De 2 à 0 jours du départ : 100 % du prix du voyage

Aucun remboursement ne peut intervenir dans les cas suivants :

- si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de voyage,
- s'il ne peut présenter les documents de police et de santé pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité, ...)
- s'il ne présente aucun justificatif d'annulation.

Voyages à la JOURNÉE

Aucune assurance annulation n'est proposée, 100 % du prix du voyage sera retenue si annulation.

INSCRIPTIONS

Il est recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible. Les places dans le car sont attribuées par ordre d'inscription et/ou selon vos souhaits dans la mesure du possible. Versement obligatoire d'un acompte au moment de l'inscription. Solde du voyage 30 jours avant le départ (60 jours pour les voyages en avion et les croisières) sans rappel de notre part.
Pour les journées, l'intégralité du paiement est demandée à l'inscription.

MOYENS DE PAIEMENTS

Chèque, Carte Bancaire, Amex, Virement, Espèces (limitées à 1000 € / dossier), Chèques vacances et ANCV Connect (en cas d'annulation, ces deux derniers sont non remboursables en numéraire, uniquement en avoir)

APTITUDE AU VOYAGE

Les Voyages de Micheline se réservent la possibilité de refuser toute inscription non adaptée aux exigences de ses voyages.
Il est du ressort du client de signaler toute information spécifique concernant le client et/ou ses accompagnants de sorte que toute omission de sa part engendra sa responsabilité et non celle des Voyages de Micheline.

CHAMBRE DITE "À PARTAGER"

La demande de chambre à partager est acceptée sous réserve de la disponibilité d'un autre voyageur, sans garantie de notre part. À défaut de partage, y compris en cas d'annulation de dernière minute, le supplément chambre individuelle sera dû. L'agence ne garantit pas la compatibilité entre les personnes mises en relation.

PARKINGS DE VOITURES PARTICULIÈRES

Notre parking de La Châtre est mis gracieusement à la disposition de notre clientèle pour garer un véhicule en extérieur. Ces services gratuits n'engagent en aucun cas notre responsabilité en cas de dommage, total ou partiel, des véhicules, du fait d'éléments naturels ou d'actes de vandalisme ou de vols.

IMPORTANT

Avant de partir dans un pays de l'Union Européenne, ou en Norvège ou en Islande, nous vous conseillons de demander la CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

CONDITIONS DE VENTE RÉGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LES AGENCES DE VOYAGES ET LEUR CLIENTÈLE

LES VOYAGES DE MICHELINE - IM 036 13 0002
Assurance Responsabilité Professionnelle.
Contrat Hiscox RCP900232950.
Les conditions de vente qui suivent définissent les modalités d'achat des prestations de voyage proposées par Les Voyages de Micheline et constituent de fait, certaines des informations préalables et contractuelles édictées par les articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme. Les présentes conditions, sont portées à la connaissance du client avant toute souscription. En contractant, le client reconnait alors expressément, en avoir pris connaissance avant d'avoir effectué sa réservation et déclare en accepter, sans réserve, tous les termes

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.
Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LES VOYAGES DE MICHELINE ainsi que ses fournisseurs organisateurs le cas échéant seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, LES VOYAGES DE MICHELINE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrai(en)t insolvable(s).

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :
Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LES VOYAGES DE MICHELINE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'A.P.S.T. (Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme : A.P.S.T. - 87-89 rue La Boétie 75008 Paris - 01.44.09.25.35 - info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LES VOYAGES DE MICHELINE.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : DIRECTIVE (UE) 2015/ 2302 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL - du 25 novembre 2015 - relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées, modifiant le règlement (CE) no 2006/ 2004 et la directive 2011/ 83/ UE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 90/ 314/ CEE du Conseil

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Valables du 26 novembre 2026 au 15 décembre 2027.

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE.

Les Voyages de Micheline, IM 036 13 0002, sont obligatoirement couverts par une assurance Responsabilité Professionnelle (Hiscox - Contrat RCP900232950).

FORMALITÉS DE POLICE ET DE SANTÉ.

Certains pays refusent sans préavis l'entrée sur leur territoire de personnes en possession d'une CNI dont la validité a été repoussée de 5 ans par la France, sans accord avec la Communauté Internationale. Les Voyages de Micheline ne pourront pas être tenus responsable en cas de refus d'embarquement par la compagnie aérienne, ferroviaire et maritime ou refoulement au contrôle de police dans un pays étranger. VISA, ESTA, ETA, AVE, ... preuve de vaccination, ... peuvent être obtenus par vos soins et sous votre responsabilité, ou par votre agence moyennant des frais de dossier. Le voyagiste ne pourra être tenu pour responsable si les informations transmises sont incorrectes.

CHAMBRE INDIVIDUELLE.

Elles sont souvent moins bien situées et plus petites que les chambres doubles, bien que plus chères.

CHAMBRE À 2 LITS.

De plus en plus d'hôtels ne proposent plus de chambres avec 2 lits séparés. La chambre est alors composée de 2 matelas mis côte à côte dans un même sommier mais disposant chacun de leurs propres draps personnels.

CHAMBRES TRIPLE / QUADRUPLE / FAMILIALE.

En réalité, parfois des chambres doubles dans lesquelles on ajoute des lits (de camp le plus souvent).

BAGAGES.

Les bagages et effets personnels sont sous la seule responsabilité du client. Chaque transporteur, compagnie aérienne notamment, fixe ses propres règles (franchise, poids, contenu autorisé) susceptibles d'évoluer sans préavis. Le client doit les consulter sur le site de la compagnie ou sera informé par Les Voyages de Micheline. Nous ne sommes pas responsables des objets personnels oubliés dans les autocars, hôtels, restaurants, ... et pouvant être dérobés. De plus, devant le nombre croissant des objets personnels oubliés par les clients dans les hôtels, restaurants et autocars et la difficulté de les identifier, il nous sera impossible de nous charger tant de la recherche que du retour des objets. En cas de perte ou de détérioration des bagages durant le transport aérien, il appartient au client de faire une déclaration dès leur arrivée à l'aéroport auprès de la compagnie aérienne.

PROGRAMME DES VOYAGES.

Cette brochure n'est pas un document contractuel et elle ne se substitue pas au document approprié prévu à l'article R.211-3 des conditions générales, lequel doit être remis par le vendeur à l'inscription. En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, en particulier à l'étranger, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions dont nous les prions, par avance, de nous en excuser (art. R.211-8). La composition du programme de nos voyages est établie entre 6 mois et 1 an avant la date de départ. Celle-ci est définitive, toutefois, notre agence se réserve le droit de modifier les itinéraires d'excursions ainsi que la chronologie du déroulement d'un voyage, à cause d'un élément imprévisible ou de force majeure pouvant nuire à la sécurité de nos clients ainsi qu'à la bonne exécution du voyage en cours. En cas de panne, d'accident, d'embouteillage, de retard dû aux difficultés de circulation, de mauvaises conditions climatiques, les accompagnateurs du voyage feront le maximum pour éviter les perturbations dans le déroulement du programme. Pourtant s'ils étaient amenés à modifier celui-ci, les clients ne pourront prétendre à aucun remboursement ni dédommagement. Nous agissons en qualité d'intermédiaire auprès des hôteliers, restaurateurs et autres prestataires de services. Il en résulte que nous ne saurons être tenus pour responsables des cas de force majeure, tels que fait de grève, manifestations, fêtes civiles et religieuses.

VOYAGE EN DEMANDE.

Lorsque le voyage est complet, il est possible de s'inscrire « en demande ». Après signature du contrat et versement de l'acompte, nous consultons nos prestataires pour vérifier la disponibilité. Si la demande est acceptée, le voyage est confirmé ; si elle est refusée, l'acompte est remboursé intégralement.

EN CAS D'ANNULATION DE NOTRE FAIT.

L'insuffisance du nombre des participants peut entraîner l'annulation de certains types de voyages. Cette éventualité ne saurait être inférieure à :

- 20 jours pour les séjours de plus de 6 jours
- 7 jours pour les séjours entre 2 et 6 jours
- 48h pour les séjours de moins de 2 jours

EN CAS D'INTERRUPTION.

Au cours du voyage par le client (accident, maladie, etc.), ce dernier ne pourra prétendre à aucun remboursement des prestations dont il n'a pas pu profiter à la suite de son interruption de voyage du fait de son initiative.

NOTE IMPORTANTE.

Tous nos circuits et séjours sont réalisables avec un minimum de 25 participants et les excursions facultatives avec un minimum de 25 participants, sauf mention particulière.

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS.

- Le port des bagages et pourboires (sauf mention contraire).
- Les taxes de séjours (sauf mention contraire).
- Les éventuelles hausses de carburants, devises et/ou taxes aériennes.
- Le supplément chambre individuelle.
- Les dépenses personnelles.
- Les excursions et spectacles facultatifs.
- L'assurance annulation.

TARIFS ET RÉVISION.

Par AVION, prix TTC : nos prix sont affichés TTC donc taxes d'aéroport, de solidarité et de sécurité incluses dans un souci de transparence. Les prix sont indiqués par personne, et ont été établis sur les informations connues au 01/10/26. Une fluctuation des taux de change, prix du carburant, taxes de port et d'aéroport, frais de visa peut entraîner un changement de prix. La modification éventuelle du prix vous sera, dans ce cas, notifiée 20 jours avant le départ. Vous aurez alors 8 jours pour demander la résiliation de votre inscription sans frais dans la mesure où l'augmentation excède 8 % du prix total du voyage. Sans réponse de votre part cette augmentation sera considérée comme être acceptée.

EXCURSIONS SUPPLÉMENTAIRES.

Au cours de votre voyage, s'il vous est proposé des excursions supplémentaires non prévues au contrat et sur la brochure, à régler sur place, ces excursions n'engagent en aucun cas notre responsabilité, même si elles sont suggérées par nos préposés de droit ou de fait.

MODIFICATION DU NOM D'UN OU DE PASSAGER(S) SUR VOLS AÉRIENS.

Si la modification du nom d'un ou de passager(s) induit des frais, ces frais seront facturés au Client.

RÉCLAMATION ET MÉDIATION.

Toute non-conformité doit être signalée sans délai pendant le voyage. Toute réclamation doit ensuite être adressée par écrit aux Voyages de Micheline dans les 30 jours suivant le retour, accompagnée des justificatifs utiles. Après réclamation préalable et à défaut de réponse satisfaisante, le voyageur peut saisir gratuitement EuroTravel Médiation. Le voyageur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation après la conclusion du contrat, conformément à la réglementation applicable aux prestations de voyage à date déterminée.

COMMENT DEMANDER UNE ASSISTANCE EN CAS D'INCIDENT DURANT UN VOYAGE ?

Appelez ou faites appeler MUTUAIDE Assistance France, 24h/24 : Par téléphone depuis la France : 01 55 98 88 17 depuis l'étranger : 33 1 55 98 88 17 et tenez-vous prêt à indiquer :

- notre numéro de contrat Assurever n° 21031 / 7393;
- vos noms et prénoms ;
- l'endroit précis où vous vous trouvez ;
- l'adresse où l'on peut vous joindre ;
- votre numéro de téléphone.

ATTENTION :

- Vous devez impérativement obtenir l'accord préalable d'Assurever / Mutuaide Assistance avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
- Vous devez vous conformer aux solutions que Assurever / Mutuaide Assistance préconise. Par ailleurs, dans le cas où vous refuseriez de suivre la décision considérée comme la plus opportune par Assurever / Mutuaide Assistance, vous déchargez Assurever / Mutuaide Assistance expressément de toute responsabilité, notamment en cas de retour par vos propres moyens, ou encore en cas d'aggravation de votre état de santé.

Document et photos non contractuels. Nous remercions les offices de tourisme, nos partenaires et les personnes privées pour leur collaboration et le prêt de photographies.